

Arrêté 15 septembre 2011 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chefs de service éducatif des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2011

NOR : JUSF1125996A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat;

Vu le décret n° 92-345 du 27 mars 1992 modifié portant statut particulier du corps des chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 16 mars 2011 ;

Sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRETE :

Article 1

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chefs de service éducatif des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2011 :

1 - AUMOITTE Marie-Hélène	STEMO Sénart
2 - CANDELA Bernard	UEMO Limoges
3 - VILLARD Jean-Pierre	UEMO Roanne
4 - BELTRAN Charles	STEMO Montpellier Garrigues
5 - LIAUT Jean-Jacques	STEMO Montauban
6 - GARCIA Robert	CAE Nice
7 - MILLERAND Gérard	CAE Juvisy sur Orge
8 - BRUNET Jean-Paul	UEMO Pontivy
9 - LACOME Jean-Paul	UEMO Tarbes
10 - VERA Annie	STEMO Sénart
11 - LIEBERT Dominique	UEAJ Arras
12 - DEBROU Patrice	UEMO Niort
13 - FRANCHESQUN Jean	STEMO Bastia
14 - ADLINGTON John	STEI Paris
15 - SEGUI Jacques	STEMOI Tours
16 - CHEVALIER (DUPIN) Edith	STEMO Marne la Vallée
17 - LIAUZU Bernard	CAE Montereau
18 - LE BOSSE Marie-Thérèse	PTF Rennes
19 - AUDEBERT (HIRSCHFELD) Agnès	STEI Yvelines
20 - RISBOURG André	UEAT Valenciennes
21 - GODEFROY Nelly	CAE Marseille Est
22 - ACHARD (LIRON) Christine	CAE Vaulx en Velin

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

23 - LEGROS (MOUTON) Annie	DTPJJ Yvelines
24 - GERBET Philippe	FAE Rennes
25 - PIRAT Christian	STEMOI Metz
26 - KUZNIK Gérard	STEMOI Metz
27 - DIRIS (KRAWIEC) Josiane	STEMOI Le Mans
28 - BOITEL (PERSONNE) Claudine	STEMOI Amiens
29 - PERRONE (GELLF) Véronique	STEMO Toulouse Nord
30 - DELOISON Hervé	CAE Redon
31 - DEROND (VINCHON) Raymonde	SEEPM Orvault
32 - PENANCIER Philippe	STEMO Nîmes
33 - DHERBECOURT (HUBERT) Valérie	CAE Boulogne
34 - MOY Pascal	STEMOI Dieppe
35 - LEMOINE Bernard	FAE Mont de Marsan CPI
36 - GENEIX (BREHAUT) Isabelle	STEMO Meaux

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 septembre 2011.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
et par délégation
Pour le directeur de la protection judiciaire de
la jeunesse
Le sous-directeur des ressources humaines et
des relations sociales

Yves ROUSSET